

UQAC



LE PROGRAMME DE COMPENSATION DE GAZ À EFFET DE SERRE CARBONE BORÉAL ATTESTE PAR LA PRÉSENTE QUE:



*Le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)*

A COMPENSÉ 14 TONNE(S) D'ÉQUIVALENT CO<sub>2</sub> ÉMISE(S) EN L'AN 2009 PAR :

*Un colloque sur les perspectives agricoles*

LA COMPENSATION EST RÉALISÉE  
PAR LA PLANTATION DE 100 ARBRES EN 2009  
DANS LE PROJET DE RECHERCHE CARBONE BORÉAL

N<sup>o</sup> de registre : 00029

Date : 04/12/09

**Claude Villeneuve**  
Professeur  
Directeur de la Chaire de recherche en Éco-Conseil  
Université du Québec à Chicoutimi